

Formulaire à remplir, signer et envoyer par email à l'adresse
technique@veyrier.ch ou à déposer à la mairie.

AUTORISATION N°

Laisser en blanc

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

DEMANDE D'AUTORISATION POUR FOUILLES ET TRAVAUX DIVERS

(EN DEUX EXEMPLAIRES, UNE DEMANDE PAR OBJET)

- Occupation de chantier
- Fouilles
- Échafaudages
- Autres (à préciser)

Pièces à joindre :

Extrait cadastral avec implantation de la fouille

Croquis avec cotes de longueur et largeur (au verso de la demande)

Plan d'installation de chantier

Lieu des travaux : Adresse complète (rue, chemin, route, n°, lieu-dit)

Description des travaux :

Mandataire/ Requêteur : (nom, prénom, adresse)

Téléphone / Téléfax :

Entrepreneur : .

Autorisation de construire n°

Début des travaux :

Fin des travaux :

Date de la requête :

Remarques :

Signature du requérant :

CROQUIS

Vu les articles 13 et 24 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961, les emplacements occupés par des bennes doivent être libérés chaque vendredi soir.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PRÉAVIS

Service technique communal : Favorable Défavorable

Service de la Police municipale : Favorable Défavorable

POUR LES FOUILLES :

Redevance fixe :	CHF. 400.-	Payée le :
Garantie :	CHF. 600.-	Remboursée le :

L'accord sera effectif après la réception de votre versement (redevance + garantie) à effectuer sur le compte IBAN: CH70 0078 8000 S115 0395 3 ou au guichet de la mairie.

La garantie de CHF 600.- est à rembourser sur le compte :
12 mois après la réfection de la fouille, selon les règles de l'art.